

 Badminton Centre Val de Loire Ligue Régionale Axe JOUER	InterComités JEUNES U11 - U13 - U15 Cahier des Charges	Règlement Adoption au Conseil d'Administration du 15/09/2023 Mise en application : saison 2023-2024 et par tacite reconduction Validé par la Présidente de la Ligue Nombre de pages : 14 pages Diffusion à : <ul style="list-style-type: none"> - Membres du Conseil d'Administration - Membres de la Commission Régionale Jeunes - Présidents de Comités Départementaux - Présidents de Clubs
--	---	--

La compétition intitulée « InterComités JEUNES **U11-U13-U15** » est une compétition, ouverte à tous les Comités Départementaux de la région Centre-Val de Loire.

Les enjeux de cette compétition sont de :

- Décerner un titre régional par équipe au meilleur Comité Départemental
- Détecter à l'échelle régionale les publics concernés (notamment travail sur les petites catégories)
- Développer et structurer le badminton localement en impulsant une dynamique auprès des Comités Départementaux
- Diffuser une image positive du badminton au travers d'une compétition crédible.
- Dynamiser les territoires à travers une compétition fédératrice
- Permettre aux meilleurs jeunes de la région Centre-Val de Loire de représenter leur Comité Départemental dans une compétition par équipe et de se confronter afin de favoriser leur épanouissement vers une pratique de haut-niveau

L'InterComités JEUNES **U11-U13-U15** vise donc des objectifs sportifs mais constitue également un outil support au développement de notre sport en région Centre-Val de Loire.

Article 1. Étendue du règlement

Le présent texte a pour objet de définir les conditions de participations, les modalités d'engagement et le déroulement de l'ensemble de la compétition dénommée InterComités JEUNES **U11-U13-U15** ».

Article 2. Généralités

La compétition est organisée par la ligue Badminton Centre-Val de Loire selon les modalités ci-dessous. L'organisation est déléguée à l'axe JOUER et à sa Commission Jeunes, sous le contrôle du Conseil d'Administration de la Ligue.

La Commission Jeunes traite de toutes les questions d'organisation, et de la mise en place sportive de la compétition.

En cas de nécessité, au cas où un sujet ne serait pas traité par le présent règlement, la commission fonde prioritairement ses conclusions sur les règlements concernant les Championnats Interclubs Nationaux.

Article 3. Critères de participation

3.1. Licences

Seuls peuvent être admis à participer à cette compétition, les joueurs d'un Comité Départemental licenciés à la FFBBaD pour la saison en cours et ne faisant l'objet d'aucune suspension pour les compétitions.

3.2. Provenance

Ne sont admis que les joueurs licenciés en région Centre-Val de Loire.

3.3. Catégories

La compétition est ouverte aux catégories Minibad - Poussin - Benjamin - Minime sur une formule de compétition par équipe.

Toutes les catégories doivent être complètes à l'inscription.

Aucun joueur ne pourra être rajouté pour une phase de la compétition après l'envoi de la déclaration d'équipe à la Badminton-Centre-Val de Loire; charge au responsable des inscriptions du Comité de prévoir suffisamment de noms sur la feuille d'inscription pour pallier un forfait de dernière minute.

Article 4. Textes de référence

L'InterComités JEUNES se déroule selon les règles conjointes de la Fédération Française de Badminton (FFBaD) énoncées dans le Règlement Général des Compétitions (RGC).

Ce règlement complémentaire vient en complément du Règlement Général des Compétitions (RGC).

4.1. Surclassement

Les sur classements ne sont pas autorisés **Seul les minibad auront la possibilité de se surclasser et de jouer en poussin.**

Seuls les cas validés par l'ETR pourront être autoriser à jouer dans une catégorie d'âge supérieure. Néanmoins il est conseillé aux jeunes de jouer dans leur catégorie d'âge.

En cas de sur classement, il le sera pour toute la durée de la compétition.

4.2. Manager général / Capitaines d'équipe

Chaque Comité Départemental sera sous la responsabilité d'un **Manager Général** (**le manager général est responsable de toutes les équipes d'un même comité**) et chaque équipe du comité départemental est sous la responsabilité d'un **Capitaine d'Equipe**. **De préférence**, chaque capitaine ne peut être capitaine de plusieurs équipes.

Le capitaine est une personne **majeure**, licenciée à la FFBaD. Son nom et ses coordonnées doivent être renseignés lors de l'inscription, dans le formulaire dédié.

Il se charge de réaliser la composition d'équipe à chaque match d'une rencontre, gère son équipe, et il en est responsable sur toute la journée de compétition.

4.3. Accompagnateurs

Chaque comité sera accompagné et encadré par au moins un responsable majeur nommé par le Comité Départemental et présent le jour de la compétition.

Si le nom du représentant ne figure pas sur la feuille d'inscription des joueurs, celle-ci sera refusée.

Article 5. Inscriptions et droits d'inscriptions

5.1. Droit d'engagement

L'inscription d'une équipe de comité dans l'un des championnats est effectuée par le comité départemental.

Le montant de l'inscription est fixé dans l'annexe financière éditée par la Ligue chaque saison.

Pour cette saison, le montant des frais d'inscription est fixé à **XX €** par comité. Les droits d'inscription seront à payer par virement à réception de la facture

L'inscription d'une équipe implique l'acceptation du présent règlement par le comité, les joueurs, le capitaine et les accompagnateurs.

5.2. Modalités

Seules les inscriptions réalisées par le biais de BadNet via un compte comité seront prises en compte. Renvoi du formulaire d'inscription

La date limite d'inscription est fixée à J-15 jours avant la compétition.

Les inscriptions seront à payer par virement à réception de la facture.

Article 6. Horaires et constitution des tableaux

6.1. Horaires

L'accueil des joueurs se fait à partir de 8h30 le samedi.

- Début de la compétition à 9h30.
- Fin suggérée des matchs à 21h00 le samedi.

Article 7. Lieux et date

7.1. Attribution de la compétition

Un appel à candidature est réalisé en fin de saison précédente auprès de tous les comités départementaux et clubs de la région Centre-Val de Loire.

Il est impératif qu'un minimum de compétitions jeunes ait lieu au sein de Badminton Centre-Val de Loire sur ce même week-end.

Article 8. Sportif

8.1. Nature de la compétition

La compétition est organisée sous forme de rencontres entre les Comités Départementaux regroupant 5 matchs en **Ronde Italienne** (*succession de sets dans une rencontre dont on reprend le score du set précédent*) par catégories d'âge.

L'inter comités se déclinera en plusieurs matchs dans une rencontre sous la forme suivante :

- 1 match POUSSIN GARCONS regroupant plusieurs sets : 3 SH et 2 DH
- 1 match POUSSIN FILLES regroupant plusieurs sets : 4 SD et 1 DD
- 1 match BENJAMIN GARCONS Garçon regroupant plusieurs sets : 2 SH et 3 DH
- 1 match BENJAMIN FILLES regroupant plusieurs sets : 2 SD et 3 DD
- 1 match MINIME regroupant plusieurs sets : 1 SH, 1 SD, 1 DH, 1 DD et 1 Mx

Les matchs de la catégorie poussin se dérouleront sur des terrains adaptés (filet à 1m40 et sans le couloir du fond).

Le nombre de points à atteindre à chaque **set** est un multiple de **20 points**.

Toutefois, un aménagement peut être apporté en fonction du nombre de comités engagés et le nombre de terrains disponibles dans le gymnase qui accueille la compétition. A minima, chaque set d'un match ne pourra être inférieur à 15 points.

Le match est gagné par l'équipe de comité départemental qui atteint la première **100 pts** (aucune prolongation).

8.2. Composition des équipes de chaque comité départemental

Chaque comité départemental est composé de la manière suivante :

- Poussin Garçon : 3 garçons au minimum et 7 garçons au maximum
- Poussin Fille : 2 filles au minimum et 6 filles au maximum
- Benjamin Garçon : 3 garçons au minimum et 9 garçons au maximum
- Benjamin Fille : 3 filles au minimum et 9 filles au maximum
- Minime : 2 garçons et 2 filles au minimum et 4 garçons et 4 filles au maximum

La composition d'équipe est remise à la table de marque 30 minutes avant le début de chaque match d'une rencontre entre comités.

Le responsable de l'équipe est garant de la conformité de la composition d'équipe. En cas d'erreur dans la composition d'équipe, deux cas de figure :

1. L'erreur de composition d'équipe est relevée avant le début du 1^{er} set, la composition de l'équipe peut être modifiée.
2. L'erreur n'est pas relevée avant le début du 1^{er} set, tous les sets sont joués mais le score final sera de 100 pts pour l'équipe en règle et le « score atteint par l'équipe fautive à la fin du 3^{ème} set ».

8.3. Hiérarchie des joueurs

La hiérarchie des joueurs en simple est établie selon l'ordre de priorité suivant :

- Classement fédéral (CPPH) le 3^{ème} vendredi précédent la journée de compétition, soit à J-15 si la journée se déroule un samedi
- Pour les poussins, le classement fédéral, disponible sur www.myffbad.fr, est pris en compte.

La hiérarchie des paires en double est établie selon :

- le classement fédéral (CPPH) en additionnant les points de chaque joueur dans la discipline de double concernée et selon le même calendrier.
- Pour les poussins, l'addition des places de chaque joueur dans la discipline de double concernée et selon le même calendrier.

Le classement fédéral ainsi que le statut de chaque joueur sont définis par la base Classement qui est consultable sur le site Internet : www.myffbad.fr

À CPPH égal, le capitaine d'équipe a le choix, à chaque match, de la hiérarchie de ses joueurs ou paires.

8.4. Pointage

Tout participant doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans la salle et, au plus tard à l'heure de convocation, et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué.

En cas de retard, le joueur doit prévenir l'organisateur sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.

8.5. Absence pendant la compétition

Tout joueur désirant s'absenter, quelles qu'en soient la raison et la durée, devra avoir l'accord du juge-arbitre et avertir la table de marque sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son prochain match. Il devra aussi signaler son retour.

8.6. Déroulement d'une rencontre de la compétition.

La salle est ouverte au moins une heure avant le début des rencontres.

Le briefing des Officiels Techniques (JA) avec les capitaines d'équipe et les managers de comité a lieu 45 min avant le début du 1^{er} tour des rencontres.

Les capitaines d'équipe doivent remettre la composition complète de son équipe au juge-arbitre 30 min avant le début de chaque rencontre.

Ne pourront figurer valablement sur la feuille de rencontre que des joueurs pointés dans le gymnase 30 min avant le début des rencontres.

Lors d'un match d'une rencontre entre 2 comités, 5 sets sont joués successivement et le premier comité qui atteint 100 points remporte la victoire sur le match de la rencontre.

L'ordre des matchs dans une rencontre est le suivant :

	Poussin		Benjamin		Minime
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	
1 ^{er} set	SH 2	SD 4 (J2A / J1B)	DH 1	DD 1	DH
2 ^{ème} set	DH 1	SD 3 (J1A / J2B)	SH 2	SD 2	DD
3 ^{ème} set	SH 3	DD	DH 3	DD 3	SH
4 ^{ème} set	DH 2	SD 2 (J2A / J2B)	SH 1	SD 1	SD
5 ^{ème} set	SH 1	SD 1 (J1A / J1B)	DH 2	DD 2	Mx

Les matchs sont obligatoirement gérés de manière informatique.

Le matériel utilisé doit être constitué de 2 ordinateurs aptes à utiliser le logiciel de gestion de tournois BadNet et de 2 imprimantes.

8.7. Déroulement d'un match d'une rencontre

Chaque comité doit désigner un capitaine pour chaque équipe. Le capitaine est une personne majeure et licenciée au club ou dans un des clubs de l'entente.

Les capitaines d'équipes sont réunis par le comité d'organisation et les officiels techniques (JA) avant le début de chaque tour, afin notamment d'établir la liste des joueurs présents et donner les documents de la compétition.

Chaque capitaine doit fournir aux Juges-Arbitres la composition de l'équipe pour la rencontre au plus tard **30 minutes** avant le début de celle-ci.

Chaque garçon et chaque fille de l'équipe ne peuvent disputer plus de 2 sets dans une rencontre.

Particularité dans un match d'une rencontre

• Poussin Garçon

- 1 joueur ne peut jouer qu'1 seul set en simple.
- 1 joueur peut disputer 1 set en simple et 2 sets en double avec 2 partenaires différents.
- 1 joueur peut disputer 2 sets en double avec 2 partenaires différents. Une même paire ne peut pas jouer 2 sets dans le même match d'une rencontre.
- 1 joueur au maximum peut disputer 3 sets à savoir 1 set en simple et 2 sets en double

- **Poussin Fille**

- 2 joueuses peuvent jouer qu'2 sets en simple.
- 1 joueuse peut disputer 1 set en simple et 1 set en double.
- 2 joueuses au maximum peuvent disputer 3 sets à savoir 2 sets en simple et 1 set en double

- **Benjamin Garçon**

- 1 joueur ne peut pas jouer 2 sets en simple.
- 1 ou 2 joueurs peuvent disputer 1 set en simple et 1 set en double.
- 1 ou 2 joueurs peuvent disputer 2 sets en doubles mais avec 2 partenaires différents. Une même paire ne peut pas jouer 2 sets dans la même rencontre.
- 1 joueur dans l'équipe au maximum peut disputer 3 sets dans un match à savoir 1 set en simple et 2 sets en double
- et 2 joueurs dans l'équipe au maximum peuvent disputer 2 sets dans un match à savoir 1 set en simple et 1 set en double

- **Benjamin Fille**

- 1 joueuse ne peut pas jouer 2 sets en simple.
- 1 ou 2 joueuses peuvent disputer 1 set en simple et 1 set en double.
- 1 ou 2 joueuses peuvent disputer 2 sets en doubles mais avec 2 partenaires différents. Une même paire ne peut pas jouer 2 sets dans la même rencontre.
- 1 joueuse dans l'équipe au maximum peut disputer 3 sets dans un match à savoir 1 set en simple et 2 sets en double
- et 2 joueuses dans l'équipe au maximum peuvent disputer 2 sets dans un match à savoir 1 set en simple et 1 set en double

- **Minime**

- chaque garçon ne peut disputer au maximum que 2 sets dans le match à savoir soit SH/DH, SH/Mx ou DH/Mx
- chaque fille ne peut disputer au maximum que 2 sets dans le match à savoir soit SD/DD, SD/Mx ou DD/Mx

8.8. Conseils et arrêt de jeu

Le coaching n'est pas autorisé entre les points. Celui-ci est possible pour toutes les catégories d'âges lors des interruptions normales du jeu :

- **Benjamin et Minime**

- A la fin de chaque set à 20 pts, 40 pts, 60 pts, 80 pts, un arrêt de jeu de 2 minutes est autorisé lors du changement de joueurs et pour le conseil aux joueurs.
- Tous les 10 pts, 30 pts, 50 pts, 70 pts, 90 pts, un arrêt de jeu d'1 minute est autorisé pour changer de demi-terrain et le conseil aux joueurs.
- Lors d'une rencontre, le conseiller se trouve dans un espace « coaching » dédié proche du terrain. Les conseillers sont donc autorisés à pénétrer sur le plateau sportif uniquement lors des interruptions normales du jeu.

Score à atteindre	Poussin /Benjamin / Minime	
	Coaching	Fin du set
10 pts	X	
20 pts	X	X
30 pts	X	
40 pts	X	X
50 pts	X	
60 pts	X	X
70 pts	X	
80 pts	X	X
90 pts	X	

100 pts		X
---------	--	---

Les Officiels Techniques accompagnent pédagogiquement cette mesure.

Si la configuration de la salle ne permet pas d'appliquer cette mesure, les Officiels Techniques peuvent alors décider de limiter l'accès du plateau sportif aux seuls joueurs et officiels de terrain.

Article 9. Forfait, abandon, remplacement

9.1. Forfait sur un set d'un match

En cas de forfait d'une équipe pour un set du match d'une rencontre, l'équipe adverse monte au relai supérieur, sans que l'équipe forfait ne marque un point.

Si aucune des deux équipes ne joue un set dans le match de la rencontre, elles obtiennent toutes deux la pénalité de -1 et le score sera de 0-0.

Toute équipe n'étant pas en mesure de disputer au moins trois sets dans un match d'une rencontre par manque de joueurs est déclarée forfait pour la totalité du match de la rencontre.

Est considéré comme set perdu par forfait :

- un set non joué
- un set joué par un joueur non qualifié pour jouer la rencontre au regard du présent règlement

Un forfait sur un set dans le match est assimilé à une défaite de l'équipe défaillante sur le set concerné. L'équipe adverse est créditez du nombre de points à atteindre pour remporter le set en question soit :

- 20 pts si le forfait intervient au 1^{er} set de la rencontre
- 40 pts si le forfait intervient au 2^{ème} set de la rencontre
- 60 pts si le forfait intervient au 3^{ème} set de la rencontre
- 80 pts si le forfait intervient au 4^{ème} set de la rencontre

Si le forfait intervient au 5^{ème} et dernier set, l'équipe adverse remporte la rencontre et sera créditez de 100 pts. L'équipe forfait sera créditez du score atteint à la fin du 4^{ème} set.

9.2. Abandon

Un joueur (on considère par joueur le garçon ou la fille) ne peut pas être remplacé dans un set de la rencontre en cours c'est-à-dire que si un joueur abandonne après avoir commencé un set, son équipe a le reste du set perdu.

L'équipe adverse sera créditez :

- de 20 pts si l'abandon a lieu dans le 1^{er} set de la rencontre
- de 40 pts si l'abandon a lieu dans le 2^{ème} set de la rencontre
- de 60 pts si l'abandon a lieu dans le 3^{ème} set de la rencontre
- de 80 pts si l'abandon a lieu dans le 4^{ème} set de la rencontre

Si l'abandon intervient dans le 5^{ème} et dernier set, l'équipe adverse remporte la rencontre et sera créditez de 100 pts. L'équipe qui abandonne sera créditez du score atteint.

L'équipe adverse atteint le set suivant (relais) sans que l'équipe de comité qui voit un de ses joueurs abandonner ne marque un point supplémentaire.

Le joueur ne pourra plus jouer, qu'il importe la discipline, mais pourra être remplacé pour les sets restants, sous la responsabilité des Officiels Techniques et en respectant les règles citées plus haut (notamment la limitation à 2 matchs par joueur et le respect de la hiérarchie en fonction des côtes des joueurs).

Seuls joueurs inscrits sur la déclaration d'équipe en début de rencontre peuvent être remplaçants.

Par ailleurs, un joueur qui abandonne volontairement, ne pourra plus participer au match de la rencontre en cours. Un abandon signifie que le joueur ne peut plus jouer à nouveau dans la compétition.

9.3. Remplacement d'un joueur

Le motif du remplacement est à la seule appréciation du juge-arbitre.

Le remplacement sur blessure pourra s'effectuer pendant une rencontre par un autre joueur de l'équipe (à condition que le joueur soit inscrit sur la feuille de présence de la compétition et même s'il n'est pas inscrit sur la feuille de composition du match) à condition de toujours présenter 4 joueurs.

Si la blessure se produit avant la fin du set, le joueur blessé perd le set et ne pourra plus jouer, qu'importe la discipline, mais peut être remplacé pour les sets restants, sous la responsabilité du juge-arbitre et en respectant les règles citées plus haut (notamment la limitation à 2 sets par match d'une rencontre par joueur et le respect de la hiérarchie en fonction des cotes des joueurs).

Il pourra être autorisé à reprendre la compétition sur avis médical pour un nouveau match.

Si à la suite d'une blessure ou d'un abandon, une équipe de comité ne peut plus présenter au minimum 4 jeunes dans l'équipe concernée, l'équipe de comité ne pourra pas continuer la compétition et sera considérée comme FORFAIT pour le reste de la compétition.

9.4. Médical

Tout joueur en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.

L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, sont prohibés. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).

9.5. Disqualification

Tout joueur disqualifié par le Juge-arbitre ne pourra plus jouer de match dans la rencontre en cours (sans remplacement possible). Il sera automatiquement suspendu pour les rencontres suivantes.

Article 10. Résultats, Classement & Réclamations

10.1. Forfait sur un match de la rencontre

Est considéré comme match perdu par forfait un match non joué.

Un forfait est assimilé à une défaite sur le score de 5-0 / 100-0 (ou sur le score en cohérence avec le système de comptage de points appliqué), sauf si les deux équipes sont forfaits.

En plus de cette défaite sur le match, l'équipe est sanctionnée d'un point de pénalité sur la rencontre :

- pour chaque set non joué (sauf s'il est consécutif à un abandon sur blessure lors d'un set précédent du même match de la rencontre ou à une blessure constatée par le JA entre les sets du même match de la rencontre) ;
- pour chaque joueur non qualifié aligné ;
- pour chaque erreur de hiérarchie ;
- pour chaque forfait stratégique (en plus de la pénalité pour chaque set non joué dans un match de la rencontre). Un forfait stratégique est un set non joué dans un match de la rencontre alors que le nombre de joueuses et joueurs présents le permettrait.

Ce(s) point(s) est(sont) retiré(s) des points accordés en vertu du barème défini au paragraphe 10.4. Le nombre de points de pénalité par équipe et par rencontre est limité à **deux**, même si le nombre d'infractions est supérieur, sauf en cas de forfait stratégique.

Si les deux équipes sont forfaits, le forfait sera comptabilisé 0-0 par set et 0-0 par match.

10.2. Barème des points par match

L'équipe victorieuse d'un match est celle qui atteint la première le score de 100 pts à l'issu des sets successifs. Le résultat d'une rencontre est déterminé par l'addition des résultats de tous les matchs en ronde italienne, [qui donnent lieu à l'attribution de points en application du barème suivant :](#)

Match gagné (victoire)	+ 1 point
Match perdu (défaite)	0 point
Match forfait involontaire	0 point
Match forfait volontaire (<i>set non joué</i>)	- 1 point

Tous les sets d'un match doivent être joués.

10.3. Barème des points par rencontre

À défaut de précisions dans les règlements complémentaires, le résultat de chaque rencontre donne lieu à l'attribution de points, afin d'établir le classement des équipes, selon le barème suivant :

Victoire	+ 5 points
Nul	+ 3 points
Défaite	+ 1 point
Forfait	0 point

Ces points acquis sont éventuellement diminués par des points de pénalité (en cas de forfait volontaire, par exemple), selon un barème précisé dans les règlements complémentaires.

Ces points acquis sont éventuellement diminués par les points de pénalité appliqués selon l'article 10.1

A ces points seront ajoutés :

- En cas de victoire 5-0 + 1 point de bonus offensif
- En cas de défaite 2-3 + 1 point de bonus défensif

Le bonus offensif n'est pas attribué en cas de forfait ou de rencontre perdue par pénalité.

Le bonus défensif n'est pas attribué si le résultat de la rencontre est affecté par une pénalité (match perdu) pour joueur non en règle.

Le résultat sur une rencontre perdue par forfait général est de 0-5 et 0-100 (ou sur le score en cohérence avec le système de comptage de points appliqué conformément à l'article xx).

Les points de pénalité et les points bonus seront appliqués au classement général de chaque comité.

10.4. Classement en cas d'égalité entre plusieurs comités

Dans le cas d'une phase de compétition en poules, le classement est établi selon les principes ci-dessous, issus de l'article 19 du règlement des interclubs nationaux.

- Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres.

En cas d'égalité entre deux comités, et s'il est besoin de désigner un vainqueur, les règlements complémentaires précisent les modalités à appliquer (match d'appui p. ex.). Par défaut, les deux comités sont départagés selon les principes ci-dessous issus de l'article 19 du règlement des interclubs nationaux :

- En cas d'égalité entre deux Comités Départementaux,
 - o leur classement est déterminé par le résultat de la rencontre directe entre eux.
 - o Si le résultat de la rencontre entre les deux Comités Départementaux est un match nul, c'est-à-dire que l'égalité persiste entre les deux Comités Départementaux, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus dans la rencontre.
 - o si l'égalité persiste une nouvelle fois entre les deux Comités Départementaux, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de points gagnés et perdus dans la rencontre.
- En cas d'égalité entre deux Comités Départementaux et plus,
 - o le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.
 - o Si l'égalité persiste une nouvelle fois, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de points gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.
 - o Dès que le nombre de comités à égalité est ramené à deux, le classement est déterminé par le résultat des rencontres les ayant opposées, calculé selon les mêmes principes.
 - o En dernier recours, les comités seront départagés par un tirage au sort.
- Dès que le nombre de Comités Départementaux à égalité est ramené à deux, le classement est déterminé par le résultat de la rencontre les ayant opposés, calculé selon les mêmes principes.
 - o si l'égalité persiste entre les deux Comités Départementaux, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et matchs perdus dans la rencontre.
 - o si l'égalité persiste encore entre les deux Comités Départementaux, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de points gagnés et perdus dans la rencontre.
- En dernier recours, les équipes seront départagées par un tirage au sort.

10.5. Corrélation entre les scores du relais lors des confrontations et l'enregistrement des résultats sur Poona.

L'enregistrement des scores des matchs sur Poona tient compte du nombre total de points marqués par les joueurs/paires lors de chaque set d'un match dans une rencontre entre 2 comités départementaux.

Le joueur ayant marqué le plus de point lors de son set remporte son match. Attention, le joueur remportant le set ne remporte pas forcément le match.

Exemple :

Equipe A (joueur A1) contre Equipe B (Joueur B1).

Les joueurs commencent leur match à 60 à 50 et terminent le relais à 80 à 79.

Le joueur A1 remporte son set, mais le joueur B1 remporte le match (20 points marqués par le joueur A contre 29 points marqués par le joueur B).

Cas particulier, si les joueurs mettent le même nombre de points lors du set, c'est le joueur ayant perdu le set qui remporte le match.

Set	CODEP A	CODEP B	CODEP A	CODEP B	CODEP A	CODEP B
Evolution du score dans le match de la rencontre						Score enregistré dans Poona
1 ^{er} set	20	16	20	16	21	16
2 ^{ème} set	36	40	16	24	16	21
3 ^{ème} set	60	50	24	10	21	10
4 ^{ème} set	80	79	20	29	20	22
5 ^{ème} set	100	99	20	20	19	21

Les capitaines d'équipe signeront deux feuilles : la feuille de rencontre avec les points de chaque set du match et la feuille des résultats enregistrés sur Poona.

10.6. Réclamations et validation des résultats

Un comité départemental peut porter réclamation pour un match d'une rencontre s'il estime qu'un point de règlement n'a pas été respecté (qualification de joueurs par exemple). La réclamation doit être brièvement mentionnée par le capitaine d'équipe sur la feuille de rencontre (si l'objet de la réclamation est constaté pendant la rencontre) et doit être appuyée par un courriel ou courrier adressé à la Ligue Régionale Badminton Centre-Val de Loire dans un délai maximal de **cinq jours** (la charge de la preuve de réception revient à l'équipe plaignante). Passé ce délai, une réclamation n'est plus recevable.

10.7. Litige

La commission litige statue sur les infractions (suite à une réclamation, au rapport du juge-arbitre ou à une constatation qu'elle fait elle-même).

Tout litige survenant dans le cadre de l'application de ce règlement peut faire l'objet d'une saisine de la commission régionale chargée des litiges, dans le respect de la règlementation en vigueur.

Les équipes fautives sont passibles de forfaits déclarés volontaires (pour des sets ou des rencontres) et de pénalités en points au classement de la poule.

La commission peut en particulier déclarer une rencontre perdue par forfait pour une équipe ayant aligné un joueur non licencié ou non qualifié. Elle peut modifier le caractère volontaire ou involontaire d'un forfait. Elle peut disqualifier une équipe qui aurait concédé des matchs par forfait dans le but de favoriser ou de porter préjudice à une autre équipe. La commission valide les résultats.

Le comité départemental concerné peut faire appel d'une décision de la commission, dans les conditions mentionnées au règlement fédéral relatif aux réclamations.

Au-delà de la fin de la saison (actuellement le 31 août), les faits susceptibles d'invalider des résultats sont prescrits. Avant ce délai, la commission peut prendre des décisions sur des faits découverts tardivement, et prendre les mesures encore possibles à la date de décision.

Article 11. Organisation

11.1. Répartition des rôles (Annexe 1)

L'organisation de la compétition est prise en charge par la Ligue Régionale Badminton Centre-Val de Loire associée à un organisateur (Comité Départemental ET/OU un ou plusieurs de ses clubs) qui accueillera la compétition.

La Ligue Régionale Badminton Centre-Val de Loire et l'organisateur (Comité Départemental ET/OU un ou plusieurs de ses clubs) réaliseront un travail collectif.

L'organisateur sera valorisé financièrement en fonction des critères spécifiques attribués pour cette compétition

11.2. Infrastructures (Annexe 1)

Le nombre total de terrains souhaités est de 9. Si toutefois l'organisateur ne disposait pas de 9 terrains et ne proposait que 7 terrains, le format de la compétition et le nombre de matchs dans chaque rencontre seraient ajustés en conséquence. 9 terrains étant le nombre idéale pour le bon déroulement de la compétition.

Les matchs de la catégorie poussin doivent se dérouler sur des terrains adaptés (filet à 1m40).

Des chaises d'arbitre pour les officiels devront être mises en place par l'organisateur, sur la plupart des terrains si possible.

11.3. Arbitrage

La Commission de Ligue des Officiels Techniques (CLOT) se charge de valider les juges-arbitres sur propositions faites par l'organisateur.

L'organisateur cherchera des arbitres et la ligue Badminton Centre-Val de Loire se chargera de les indemniser.

La présence d'arbitres sur les demi-finales et finales sera valorisée en fonction des critères respectés (indiqués dans l'annexe 2).

Article 12. Développement durable et citoyenneté

La FFBaD a inscrit le développement durable et la citoyenneté comme des objectifs prioritaires du badminton en France, en particulier dans le cadre de l'axe 3 de son projet fédéral : « **Participer aux engagements sociétaux** ». Elle encourage les comités d'organisation à mettre en œuvre une **compétition éco-responsable**.

Pour une compétition, le développement durable s'inscrit en transversalité dans tous les secteurs de l'organisation en cohérence avec ses 3 piliers :

Ecologie

Economie

Social

Cela peut se traduire par exemple par :

- **Le mode de gouvernance** : inscrire le développement durable dans les objectifs de l'organisation de l'événement, créer un secteur dédié dans le comité d'organisation avec un responsable désigné, valoriser les bénévoles, associer les partenaires à la démarche...
- **Une économie adaptée** : favoriser le développement économique local et durable (choix des fournisseurs, hôtels adhérant à une démarche d'éco-responsabilité, tourisme responsable, etc.), sélectionner des produits respectant des normes acceptables (équitables, durables, de qualité, etc.), développer des actions de solidarité...
- **La formation et l'éducation** : profiter des conventions avec le monde scolaire pour inviter des élèves à participer à l'événement (faire des exposés sur le badminton dans les écoles, assister à l'événement, être scoreur ou juge de ligne, jeunes reporters ou organisateur, valoriser le vivre-ensemble grâce à la pratique sportive, éveiller au fair-play et à la diversité grâce au sport...), créer une dynamique bénévole pour ouvrir le sport sur la société, former des bénévoles à l'organisation d'événements, organiser des regroupements d'entraîneurs locaux, sensibiliser à l'éco-responsabilité et à la santé, assurer un héritage après l'événement.
- **Le respect de l'environnement** : mettre en œuvre un tri sélectif sur le lieu de l'événement, limiter la production de déchets, optimiser son programme de transport (co-voiturage, véhicules électriques, transports en commun...). Favoriser les relations avec des producteurs locaux et prendre en compte la saisonnalité dans ses démarches notamment dans la gestion de la restauration, limiter le gaspillage alimentaire par exemple à l'aide d'un réfrigérateur accessible à tous...
- **La sensibilisation du grand public** : les compétitions sont un lieu privilégié pour valoriser des bonnes pratiques et transmettre des messages pédagogiques sur l'impact de la pratique sur l'environnement, mais aussi sur les bénéfices sociaux, éducatifs et sanitaires de la vie associative ; proposer des activités ludiques pour éveiller aux causes sociétales permet d'animer l'événement en marge de la compétition.

Mise en œuvre : Il est fortement recommandé à l'organisateur désigné (comité, et/ou club) de postuler sur le site fédéral pour le label fédéral **ECOBaD** au moins 2 mois avant la compétition :

<http://www.ffbad.org/espaces-dedies/developpement-durable/label/formulaire-ecobad/>

Pour le label ECOBaD, tous les renseignements sont disponibles sur le site fédéral :

<http://www.ffbad.org/espacesdedies/developpement-durable/label/infos-ecobad/>

Un guide opérationnel « **Organisation d'une Manifestation de Badminton Eco-Responsable** » ainsi que des fiches pratiques sont disponibles sur le site fédéral :
<http://www.ffbad.org/espaces-dedies/developpement-durable/outils/fiches/>

Article 13. Durant la compétition

13.1. Pointage

Tout participant doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans la salle et, au plus tard à l'heure de convocation, et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit prévenir l'organisateur sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.

13.2. Absence pendant la compétition

Tout joueur désirant s'absenter, quelles qu'en soient la raison et la durée, devra avoir l'accord du juge-arbitre et avertir la table de marque sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son prochain match. Il devra aussi signaler son retour.

13.3. Tenue vestimentaire

Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur « tenues vestimentaires et publicité », sera demandée et exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.

Il est recommandé que lors de chacune des phases du championnat, le nom du comité ou du département doit figurer de façon lisible au dos de tous les maillots des joueurs. Cette mesure est obligatoire pour la phase interrégionale et la finale et recommandée pour la phase régionale. Les autres inscriptions et sigles doivent respecter la réglementation fédérale.

Un maillot identique serait un plus pour la lisibilité de la compétition.

13.4. Volant officiel

Les rencontres se jouent avec des volants plumes classés pour les compétitions fédérales (voir la liste annuelle sur www.ffbad.org).

Le volant officiel est en vente dans la salle et celui-ci est à utiliser en cas de désaccord entre les joueurs. Ces volants seront à la charge des joueurs à parité.

13.5. Échéancier

Les matchs pourront être annoncés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'heure annoncée par l'échéancier, celui-ci n'étant affiché qu'à titre indicatif. Le comité organisateur se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'améliorer le bon déroulement du tournoi.

Dans le cas où les matchs ne sont pas arbitrés, ils se dérouleront sur le principe de l'auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre ou son adjoint pour trancher les litiges et celui-ci désignera si possible.

13.6. Accès aux terrains

À l'appel de leur match, les joueurs auront le droit à 3 min de préparation pour débuter le match (test de volants inclus). Tout joueur non présent sur le terrain 5 min après l'appel de son match peut être déclaré forfait par le juge-arbitre.

Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque à l'appel de leurs noms et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.

Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à y jouer, les entraîneurs (uniquement aux pauses règlementaires), les officiels techniques et le comité d'organisation.

Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné pour son match avec raquettes, nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match.

Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers, les officiels et les membres du Comité d'Organisation.

13.7. Droit à l'image

Les personnes qui ne souhaitent pas voir leur image utilisée pourront formuler une demande écrite à la table de marque. Sans cette démarche, ils renoncent à ce droit.

13.8. Buvette

Pour chaque compétition une buvette avec prix modérés, est tenue par le comité d'organisation

Article 14. Titres

À l'issue de la compétition, l'équipe classée au premier rang et/ou remporte la finale reçoit le titre de « Vainqueur de l'InterComités JEUNES ». Un Trophée régional lui est remis qu'elle remettra en jeu la saison suivante.

Un trophée sera également remis aux Comités vainqueurs de chacune des catégories poussin, benjamin, et minime.

En cas d'égalité entre plusieurs comités, ils seront départagés en reprenant les principes de l'article sur les égalités.

Article 15. Calendrier & Mode opératoire

J-90 : validation des Juges-Arbitres par la CLOT.

J-65 : Création de la compétition sur le logiciel BadNet.

J-60 : constitution du dossier d'inscription par la Ligue en partenariat avec l'organisateur. Envoi du dossier par la Ligue à tous les Comités Départementaux et clubs de la Ligue. Mise en ligne sur le site de la Ligue et la page des réseaux sociaux dédiée,

J-15 : Date limite d'envoi des inscriptions.

J-15 : Date de prise en compte du CPPH pour déterminer la hiérarchie des joueurs et des paires dans chaque match.
Validation de la participation des comités départementaux

J-10 : Choix du format de la compétition et définition des têtes de série si nécessaire
Date du tirage au sort.

J-8 : avec l'accord des Juges-Arbitres, envoi par la Ligue du programme de la compétition
Programme des différents tours de la compétitions avec l'ordre des rencontres et des matchs pour chaque comités départementaux

Jour J : Début de la compétition l'InterComités JEUNES

Fin de compétition : Le GEO responsable de la compétition sauvegarde la compétition via BadNet.
La Ligue importera les résultats au plus tard le mardi qui suit la compétition.
Le Juge-Arbitre rédige son rapport sur Poona.

Article 16. Acceptation du présent Cahier des Charges

Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.

Toute participation à la compétition requiert la lecture et implique l'acceptation du présent règlement, lequel sera consultable et affiché dans la salle et devra respecter le règlement intérieur propre à la salle.

Le présent règlement devra être affiché dans la salle.